



La Partenariat transpacifique, une entente inacceptable

**Mémoire soumis au Comité permanent du commerce international
de la Chambre des communes**

**Présenté par l'Association pour la Taxation des Transactions financières et pour
l'Action Citoyenne (ATTAC Québec)
3720, avenue du Parc, bureau 303
Montréal (Québec) H2X 2J1
Tél. : (514) 982-6606 p.2258
quebec@attac.org**

27 septembre 2016

Présentation de l'organisme

Fondée en 1998 en France, ATTAC (Association pour une taxe sur les transactions financières et pour l'action citoyenne) est présente dans une trentaine de pays sur quatre continents. Fondée en 2000, ATTAC-Québec s'intéresse aux questions de fiscalité, défend la nécessité d'une taxe sur les transactions financières et réclame l'élimination des paradis fiscaux. Particulièrement préoccupés par les enjeux de démocratie, de justice sociale et climatique, et par la sauvegarde des services publics, c'est sous cet angle que nous abordons les accords de libre-échange. Nous avons suivi de près les négociations à l'OMC (AGCS), celles de l'AÉCG et du Partenariat transpacifique (PTP). Notre président Claude Vaillancourt est reconnu pour ses écrits (livres et articles) et conférences sur le sujet dans différents milieux (universitaire, syndical, communautaire). ATTAC-Québec est membre, entre autres, du Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), une large coalition qui s'occupe des questions de libre-échange depuis 1986, ainsi que de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

Un processus très peu démocratique

Nous sommes pour des échanges commerciaux justes et équitables, développés dans le respect de l'environnement et des droits humains et démocratiques de la population. Or, la manière dont le PTP a été négocié est des plus inquiétantes et ne va pas dans ce sens. Cet accord a été conçu dans le plus grand secret, sans consultation, à l'exception des lobbies des grandes entreprises et des associations patronales. Le Canada a choisi tardivement d'en faire partie : il s'y est joint alors que les autres parties avaient terminé quinze séances de négociation, et sous la condition d'accepter ce qui avait déjà été conclu.

Or, le PTP – un texte de plus de mille pages, écrit dans un langage juridique hyper spécialisé – dépasse de strictes questions commerciales et touche de nombreux aspects de notre économie. Jusqu'ici pourtant, il n'a pas été expliqué aux Canadiens, dont moins de la moitié savent de quoi il s'agit, selon un sondage Léger¹. Sans véritable débat public, le PTP pourrait même être ratifié – de surcroît *sans possibilité d'amendement* – par le Parlement canadien. Si nous accueillons la possibilité d'être enfin entendus à son sujet dans le cadre de cette commission parlementaire, nous dénonçons cette situation tout simplement inacceptable et anti-démocratique, et soulignons que les récentes rencontres publiques de la ministre Freeland sur le PTP n'offraient guère aux groupes sociaux des conditions respectueuses de consultation (délais trop courts, espace d'expression et échanges trop limités, etc.).

¹ «Les Canadiens ne connaissent pas le contenu du Partenariat transpacifique», Agence QMI, 3 février 2016.

Une fuite en avant sans études indépendantes

Nous sommes préoccupés par le fait que le Canada multiplie les accords de libre-échange sans études sérieuses et indépendantes permettant d'envisager ses effets précis sur l'économie et la population. Cette attitude semble d'abord et avant tout idéologique, au point que les gouvernements prennent rarement la peine de la justifier, sinon en se rabattant sur l'affirmation non appuyée selon laquelle les nouveaux accords donneront accès à de nouveaux marchés et créeront des milliers d'emplois. La sénatrice libérale Céline Hervieux-Payette a à juste titre décrié cette situation et nous appuyons sa recommandation de confier au Directeur parlementaire du budget (DPB) le mandat de réviser tous les accords de libre-échange du Canada². Cela est d'autant plus nécessaire que même leurs promoteurs l'admettent : un accord comme le PTP ferait croître notre PIB de seulement 0,5% d'ici 2025 (étude du Peterson Institute, 2012). Ce très faible résultat se fera au prix de lourdes conséquences qui ont été dénoncées par de nombreux experts, universitaires, représentants du milieu syndical et communautaire et de la société civile de différents pays. Il est essentiel que les gouvernements tiennent compte d'une pareille opposition³ de la part de groupes et d'individus aussi représentatifs et diversifiés.

Principaux sujets de préoccupation

Parmi les nombreux aspects du PTP qui nous préoccupent et ne nous semblent pas dans l'intérêt de la population canadienne et québécoise :

- Le PTP contient un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) qui permet aux seules entreprises de poursuivre les États si elles s'estiment lésées par des réglementations. Ce mécanisme est à éliminer de l'entente parce qu'il donne un pouvoir abusif aux entreprises, qu'il est un instrument de lobbying et d'intimidation des pouvoirs publics pouvant contrecarrer les processus démocratiques ainsi que la sauvegarde et le développement des services publics⁴. D'ailleurs, selon l'expert des Nations unies pour la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, Alfred de Zayas, le RDIE contrevient à l'obligation des États de donner préséance aux droits humains et devrait être banni de tout accord commercial⁵. De plus, le tribunal d'arbitrage mis en place est à la fois juge et parti : ne pouvant recevoir des plaintes que d'une seule partie (celle des entreprises), il a intérêt à juger en leur faveur.

² Céline Hervieux-Payette, «Appel aux ONG progressistes pour appuyer ma proposition de confier au Directeur parlementaire du budget le mandat d'analyser les accords de libre-échange», eurekablogue.ca/fr/, 15 septembre 2015.

³ Voir entre autres exemples la «Déclaration contre la protection des investisseurs dans le TAFTA, l'AÉCG, et les autres accords commerciaux», signée par plus de 100 organisations dans le monde, <http://rqic.alternatives.ca/spip.php?article190>

⁴ Scott Sinclair, «*Major Complications : The TPP and Canadian health care*», Canadian Centre for Policy Alternatives

⁵ Rapport de l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, ONU, 5 août 2015.

- Le PTP affaiblit la gestion de l'offre en laissant entrer 3,25% de produits laitiers étrangers additionnels au pays. Ce choix nous paraît d'autant plus discutable qu'il est symptomatique d'une approche plus large ayant de lourdes conséquences : le PTP favorise une agro-industrie fortement consommatrice d'hydrocarbures, contrairement à la priorité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, plutôt qu'une agriculture à plus petite échelle, moins polluante, davantage créatrice d'équité et d'emplois au bénéfice de l'économie de nos régions.
- La protection du droit de propriété intellectuelle en faveur des grandes entreprises sera coûteuse pour les Canadiens, sans parler des populations des pays les plus pauvres. L'arrivée plus tardive des médicaments génériques sur notre marché résultera en une augmentation de 636 millions \$ par année, à compter de 2023, selon le chercheur reconnu Marc-André Gagnon de l'Université Carleton⁶. Retarder de 50 à 70 ans l'entrée des œuvres dans le domaine public les rendra aussi moins accessibles.
- L'ouverture plus grande des marchés publics à la concurrence étrangère (encore plus inquiétante dans l'AÉCG) est une importante menace pour l'économie locale. Sous prétexte d'éviter la «discrimination», et devant se plier à la règle du plus bas soumissionnaire, les différents paliers de gouvernement – le fédéral surtout dans le PTP – perdent de plus en plus leur capacité de se servir des appels d'offre pour favoriser l'emploi local, soutenir des PME ou des entreprises offrant les meilleures pratiques, environnementales notamment. Or, l'argent public devrait servir l'intérêt et l'expertise publics, d'abord et avant tout.
- Non seulement le PTP ouvre-t-il la porte à un nivellement par le bas des salaires et des conditions de travail, à une accélération des délocalisations et de la sous-traitance, mais son chapitre 12 concernant la mobilité de la main-d'œuvre (le «mode 4» dans l'AGCS) accorde aux entreprises la possibilité de déménager leur personnel selon leurs besoins, transportant les individus d'un pays à l'autre pour une période restreinte, puis les rapatriant lorsque le travail est terminé. Les conséquences de pareilles pratiques sur l'emploi et les conditions de travail pourraient être très graves, à cause de la concurrence entre des travailleurs qui ne profitent pas de régimes de protection équivalents.

De plus, le PTP pourrait avoir des conséquences importantes sur la protection de l'environnement et sur la lutte contre les changements climatiques. Les dispositions du chapitre 20 à ce sujet sont trop faibles, non contraignantes et ne concernent que le gouvernement fédéral alors que l'environnement est une responsabilité partagée avec les provinces. Cela n'aidera pas le Canada à respecter l'Accord de Paris, qui engage les pays à limiter le réchauffement climatique en-dessous de seuil de 2°C. Dans son obsession d'aller chercher toujours le plus bas coût sans tenir compte des externalités, le libre-échange favorise, entre autres, une production et un déplacement sans limites des produits, ce qui nécessite une consommation très élevée d'hydrocarbures. De plus, plusieurs causes portées devant les tribunaux d'arbitrage – notamment le *Green Energy Act* en Ontario jugé illégal par l'OMC ou encore la poursuite de LonePine Resources contre le Canada – ont aussi montré à quel point les entreprises peuvent s'attaquer à des lois dans les domaines de l'énergie et de l'environnement et gagner contre les États.

⁶ Scott Sinclair, «Major Complications : The TPP and Canadian health care», Canadian Centre for Policy Alternatives, p.8.

Conclusion et recommandations

Bien d'autres enjeux majeurs du PTP seront soulevés par d'autres (culture, Internet, etc.). «En définitive, la nouvelle génération d'accords de libre-échange et d'investissement comme le PTP visent moins à favoriser les échanges commerciaux qu'à ériger un nouveau système de règles qui accorde toujours plus de « droits » aux entreprises transnationales.», comme l'exprimaient le RQIC, Common Frontiers et le Trade Justice Network par voie de communiqué le 29 janvier dernier. Étant donné que le PTP n'est pas amendable, qu'il faudrait l'accepter en bloc ou le refuser, nous considérons, à l'instar du Nobel d'économie américain Joseph Stiglitz, qu'il n'est pas acceptable en l'état et ne devrait pas être ratifié par le Canada. Ses conséquences seront si importantes et la légitimité démocratique de cet accord négocié en secret étant tellement faible que le gouvernement canadien doit soit le rejeter, soit le soumettre à un référendum auprès de la population canadienne, mené dans la plus grande transparence et le plus grand respect de la démocratie. Un référendum permettrait d'organiser enfin le débat démocratique qui n'a jamais eu lieu à son sujet. Cela se fait ailleurs dans le monde : en 2008, par exemple, dix pays membres de l'Union européenne ont choisi de soumettre la ratification du Traité constitutionnel européen à un référendum.